

Province de Hainaut
Arrondissement de Soignies



ASSEMBLEE CONJOINTE DU CONSEIL COMMUNAL ET DU CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE

Commune de Silly

Conformément à l'article L1122-11 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et à l'article 26bis §5, alinéa 2 et 3 de la Loi organique des CPAS, il sera tenu une réunion conjointe annuelle et publique du Conseil communal et du Conseil de l'Action Sociale.

Vous êtes invité(e) pour la première fois à assister à la séance qui aura lieu le 4 décembre 2017 à 19h30 en Salle du Conseil - Place Communale 18 à 7830 Silly .

Le 23/11/2017

Le Directeur général f.f.,
Christophe Huys

Le Président,
Christian Leclercq

La Directrice générale du CPAS
Florence Franchini

Le Président du CPAS
Antoine Rasneur

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

1. Examen des synergies passées et à venir entre la Commune et le CPAS
2. Divers